



PING PONG CLUB PÉROLS - SAISON 2026 / 2027
FICHE ADHÉRENT / DEMANDE DE LICENCE

1. INFORMATION SUR L'ADHÉRENT(E)

Nom du joueur : Prénom du joueur :

Téléphone : Email :

Si mineur, merci d'indiquer également les coordonnées des parents :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Email 1 : Email 2 :

Personne à contacter en cas d'urgence : (Nom et téléphone) :

Déjà adhérent(e) au PPCP en 2025 ? ☐ OUI ☐ NON

Type de licence souhaité : ☐ COMPETITION ☐ LOISIR

Si vous êtes un(e) nouvel(le) adhérent(e), merci de compléter les informations suivantes

Numéro de licence (dans le cas d'une mutation ou d'une reprise d'activité) :

Date de naissance :/...../.....

Ville et code postal de naissance :/.....

Sexe (H/F) : Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire. (document téléchargeable sur notre site web, affiché au club et disponible sur demande)

2. AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

J'autorise le club à prendre des photos et à les diffuser sur Midi Libre et sur le site internet, la page Facebook et sur l'Instagram du club.

En adhérent au club, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et à ne demander aucune contrepartie au Ping Pong Club Pérols. Je donne ainsi l'autorisation au Ping Pong Club Pérols de présenter mon image dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion sur Midi Libre et sur le site internet, la page Facebook et sur l'Instagram du club.

En adhérent au club, j'autorise le club à utiliser mon numéro de téléphone et à le communiquer à d'autres membres du club pour faciliter l'organisation des compétitions via des groupes de discussion WhatsApp ou autre

3. GROUPE D'ENTRAÎNEMENT (section réservée à l'entraîneur)

L'évaluation effectuée par l'entraîneur lors de l'édition de cette fiche lui permet d'accéder au groupe suivant :

L'entraîneur pourra être amené à modifier les groupes. Cette information reste indicative jusqu'à l'établissement final des groupes par niveau.

4. COTISATION

☐ **Tarif BABY (4-6 ans) : 125 euros**

Ce tarif comprend :

- 1 séance d'entraînement de 45 minutes tous les mardis sous la surveillance d'un parent
- Un t-shirt du club

☐ **Tarif JEUNE (-18 ans) : 225 euros**

Tarif unique adhésion Jeune. Ce tarif comprend :

- l'accès à 2 séances d'entraînements adapté au niveau de l'adhérent par semaine
- Un t-shirt du club
- La possibilité de jouer en compétition

☐ **Tarif ADULTE LOISIR : 175 euros**

Tarif Adulte Loisir Ce tarif comprend :

- l'accès à 1 séance d'entraînement le mercredi soir
- L'accès en jeu libre à la salle dans les créneaux dédiés
- Une licence loisir FFTT

Attention, ce tarif ne comprend pas de licence compétition.

☐ **Tarif ADULTE COMPETITION : 225 euros**

Ce tarif comprend :

- l'accès aux séances d'entraînements proposées
- L'accès à la salle en libre
- Un t-shirt du club
- La possibilité de jouer en compétition (individuelles et par équipe).

Attention, ce tarif ne comprend pas l'inscription au critérium.

**La réduction famille s'applique à partir de la 2^{ème} licence prise au sein d'un même foyer. Merci donc de ne pas la calculer sur la première licence.*

*** L'adhésion « Baby » correspond aux joueur(euse)s de moins de 7 ans inscrit(e)s uniquement à l'entraînement Baby Ping.*

5. REGLEMENT de la COTISATION

Echéance	1	2	3	4	Total
Chèque					
Espèce					
Virement					

Règlement en une seule fois:

- Virement bancaire : **IBAN : FR76 1660 7002 1309 3407 8201 141 BIC : CCBPFRPPPPG**
 - *Nom du compte : ASS PING PONG CLUB PEROLS*
- Espèce
- Chèque : merci de l'adresser à l'ordre « PPC Pérols »
- Pass sport , les chèques ANCV .
- HelloAsso (via lien disponible sur notre page internet)

Règlement en plusieurs fois:

- Uniquement par chèque
 - le montant total doit être entièrement encaissé avant fin décembre 2026.
 - Le 1er versement doit être égale à un montant de 75 € minimum.
 - Tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription. L'encaissement sera lui fait en plusieurs fois.
 - Merci de l'adresser à l'ordre « PPC Pérols »

6. Règles sur le certificat médical

La FFTT change les règles cette année concernant la validation de l'aptitude à faire du sport. Allez hop, on vous explique tout ici !!!

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER
DE LA SAISON
2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
 - de 18 ans	- Questionnaire de santé mineur - Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives - Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	 Dirigeant  Loisir  Compétition  Liberté
 18 à 64 ans	PPS en ligne chaque année	 Dirigeant  Loisir  Compétition  Liberté
 65 ans et +	- Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (V65, V70, V80, V85, V90) - PPS en ligne les autres années	 Dirigeant  Loisir  Compétition  Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.

On va faire dans l'ordre du joli dessin ci-dessus 😊

Cas numéro 1 : si vous êtes mineur, vous avez besoin de signer et nous faire parvenir un auto-questionnaire de santé avec des réponses négatives à toutes les questions. (en cas de réponse positive sur l'un des points, il faudra un certificat médical). Attention à la question « votre enfant a-t-il grandi l'année dernière ? », on parle de poussée de croissance exceptionnelle ...



Vous trouverez facilement le lien vers l'auto-questionnaire sur notre site web ou sur la page d'adhésion d'Hello Asso.

Allez, on passe **au cas numéro 2 : Adulte entre 18 et 64 ans.**

C'est cette partie-là qui change !!! Maintenant, il faut valider un PPS sur son espace joueur de la FFTT.

C'est très simple : Vous vous connectez votre espace licencié : <https://malice. fftt.com/>

Si vous avez perdu votre identifiant, nous pouvons le renvoyer à partir de l'espace « club », il suffit de demander 😊

Une fois sur le site, vous verrez dans le menu de gauche : Mon PPS

Il vous suffit alors de suivre toutes les étapes en regardant attentivement les vidéos, cochant les cases qui vont bien, etc ...

C'est gratuit !!!

Dernier cas : Si vous avez plus de 65 ans.

Dans ce cas, c'est un peu plus subtil, vous aurez besoin d'un certificat médical tous les 5 ans, lorsque vous changez de catégorie. Le reste du temps, le PPS fonctionne.

Comment savoir ? Allez sur votre espace licencié, si le PPS fonctionne, c'est que c'est bon.

